

COMPAGNIE DU CHEMIN A RAILS

DU

ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Procédés de l'assemblée annuelle générale des propriétaires dans le fonds capital de la compagnie du chemin à rails du St. Laurent et de l'Atlantique, qui ont eu lieu en cette cité, suivant avis, mercredi, le 19 janvier, 1848, au bureau de la compagnie, No. 18, petite rue St. Jacques.

L'Honorable A. N. MORIN, président de la compagnie, appela l'assemblée à l'ordre.

JOHN TORRANCE, écuyer, secondé par JOHN BOSTON, écuyer, fait motion :

Résolu 1—Que l'Honorable M. Morin prenne le fauteuil, et que Thomas Steers, écuyer, agisse comme secrétaire.

Le secrétaire lut l'avertissement convoquant l'assemblée.

JOHN BOSTON, écuyer, secondé par JOHN FROTHINGHAM, écuyer, propose :

Résolu 2—Que William Molson et Charles Phillips, écuyers, soient, comme ils le sont par la présente, élus examinateurs par cette assemblée.

Alors le secrétaire fit la lecture du rapport annuel, comme suit, lequel fut ensuite lu en français par le président :

RAPPORT ANNUEL DES DIRECTEURS

DE LA

Compagnie du Chemin à Rails du St. Laurent et de l'Atlantique.

Le rapport soumis aux actionnaires, à leur dernière assemblée générale annuelle, détaillait les mesures adoptées par les directeurs, préliminairement à la construction du chemin à faire depuis le St. Laurent près du village de Longueuil, passant par St. Hyacinthe, jusqu'à Acton, distance d'environ 45 milles